

Fête de la jeunesse

Samedi 28 Septembre | La Rochelle

[Document annexe]

Plateforme projet

Municipales 2014

Charente-Maritime



#15propositions

Dans la perspective des élections municipales en Charente-Maritime, le Mouvement des Jeunes Socialistes et le Mouvement des Jeunes Communistes ont travaillé à la rédaction de propositions concrètes à destination des jeunes avant d'alimenter les projets municipaux des candidats de gauche.

En engageant cette démarche le MJS et le MJCF souhaitent également rappeler leur attachement à l'union des forces de gauche.

Cette plateforme projet sera présentée aux responsables des partis de gauche (PS, PCF, EELV, PRG), le samedi 28 Septembre lors d'un grand meeting d'interpellation à l'Oratoire. Il sera ensuite envoyé à tous les candidats d'union de la gauche dans le département.

La plateforme projet répond à un objectif de progrès social et de réduction des inégalités. Elle s'articule autour de 3 grands axes pour la jeunesse :

- Permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie
- Penser le développement économique autrement
- Redonner le pouvoir aux citoyens



fête de la jeunesse



Permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie

LOGEMENT

- Création d'un **label** à l'échelle de l'agglomération, permettant de garantir des prestations de qualité aux jeunes

Que ce soit en tant que primo-accédants, en tant qu'étudiants ou en tant qu'apprentis, les jeunes sont amenés à devenir autonome notamment au niveau du logement. Dès lors, il convient d'accompagner chaque jeune en lui fournissant toutes les informations afin qu'il soit à même d'éviter les écueils d'un marché parfois difficile à appréhender.

Le premier interlocuteur d'un étudiant dans ce domaine est souvent le CROUS, ou des structures émanant des collectivités locales comme l'ARPAE. Néanmoins ces acteurs institutionnels ont une offre saturée. Les jeunes se logent donc massivement dans le parc privé.

C'est pour cela qu'il est nécessaire d'établir un label assujetti à un cahier des charges. Ce label étant accordé aux bailleurs privés proposant des logements adaptés à ce public particulier.

Le cahier des charges, dans ses grandes lignes doit avoir des exigences concernant : les performances énergétiques, la salubrité du logement, la mise à disposition d'un accès web ou d'une ligne téléphonique, la qualité du mobilier (dans le cas des meublés), le montant du loyer, APL, ...

Pour les bailleurs privés, la contrepartie de ce label serait d'être promu sous forme de site web et de brochure diffusée largement à l'occasion des rentrées universitaires.

- Création d'une **régie publique chargée de racheter des logements du parc privé** destinés aux jeunes en formation et aux jeunes actifs

La Rochelle et son agglomération abrite de nombreux établissements d'enseignement supérieur, par conséquent une importante population étudiante. Beaucoup d'étudiants doivent faire face à la spéculation immobilière dans le parc immobilier privé avec des loyers trop élevés.

Notre objectif est de remédier à la spéculation immobilière, en constituant une régie publique du logement. Cette dernière achèterait des logements privés en dessous du prix du marché. Par la suite, le logement serait mis à disposition des jeunes qui payeraient un loyer modéré.

Cette proposition et la précédente ont un caractère complémentaire. En effet, le label vise un public beaucoup plus large. La raréfaction de l'argent public et les prix de l'immobilier, ne nous permettent pas d'envisager la mise en place d'une régie publique à grande échelle.

TRANSPORTS

- Garantir la **gratuité des transports** en commun pour les moins de 26 ans

La possibilité de se déplacer librement est une composante essentielle de l'autonomie pour les jeunes, qu'ils soient en formation ou actifs. L'inégal accès aux transports reproduit les inégalités notamment face à la recherche d'emploi. En effet, il existe une barrière financière, durant les premières années de la vie active, au passage du code de la route et du permis de conduire. Seuls un réseau de transport en commun très développé, ainsi qu'une gratuité totale des transports peuvent permettre de réduire cette inégalité face à la recherche du premier emploi.

Par ailleurs, la gratuité des transports permet également à chaque jeune de se déplacer plus facilement, donc de s'émanciper et de pouvoir consacrer une partie de son temps et de son argent aux loisirs, à la pratique culturelle, à l'engagement associatif ... Autant d'activités qu'un certain nombre de jeunes ne pratiquent pas aujourd'hui faute de moyens.

EDUCATION

- Penser l'application des nouveaux **rythmes scolaires** dans l'intérêt des élèves

La loi d'orientation pour l'école votée récemment par le parlement, prévoit une réforme des rythmes scolaires. A partir de la rentrée 2013 ou 2014 (selon les communes), le temps scolaire hebdomadaire devra s'organiser ainsi : 24h d'enseignement, 3h d'activités périscolaires et 8 heures de repas. La gestion des heures non enseignée (activités périscolaires et repas) est à la charge des municipalités. L'enjeu de la réforme est clair : combattre les inégalités et la reproduction sociale en construisant une école émancipatrice.

Pour permettre à cette réforme d'être efficace, les communes doivent penser l'organisation du temps scolaires dans l'intérêt de l'enfant. Cela passe donc d'abord par la mise en place d'une grande concertation avec les élèves, les enseignants, les parents, les agents municipaux ...

Au-delà de la démarche, deux questions se posent quant à l'application de ces nouveaux rythmes : quel créneau horaire choisir pour les activités périscolaires ? Comment penser ces temps périscolaires ?

Concernant le créneau horaire, il semble évident que les élèves sont plus disponibles le matin pour des activités d'enseignement pure. Il ne semble pas pertinent de mettre en place 45 minutes d'activités périscolaires chaque soir. En effet, si on tient compte des quelques minutes perdues pour passer du cours magistral à l'activité, on s'aperçoit que le temps consacré aux activités périscolaires se limite à 35 ou 30 minutes, on perdrait donc l'essence et la philosophie de la réforme.

C'est pourquoi, il semble plus intéressant d'envisager la mise en place de trois créneaux d'une heure durant la semaine, placés en fin de journée.

La question de l'horaire est importante, mais il faut également s'interroger sur le contenu de ces activités. Les communes ont des marges de manœuvre importantes dans le domaine. Pour réussir l'application de ces nouveaux

rythmes, il est impératif de voir ces activités comme un temps de découverte pour les enfants. Des dizaines de pistes et de projets pédagogiques peuvent être envisagés : éveil artistique (théâtre, musique, danse, peinture ...), éducation aux questions de genre, apprentissage de la citoyenneté, réflexion autour de la raréfaction des ressources naturelles, encouragement de la coopération entre les élèves ...

Quels que soit les projets envisagés, il faut que ces activités soient une occasion de faire intervenir un certain nombre de professionnels formés directement par les services de la mairie, et que ce temps pédagogique ne se transforme pas en « garderie ».

- **Mise en place d'un soutien scolaire organisé par la commune**

Depuis de très nombreuses années le soutien scolaire est une aubaine pour de nombreuses enseignes privées qui génèrent des bénéfices importants, mais délaissent les familles modestes. La barrière est souvent financière pour ces familles modestes, mais aussi parfois géographique (on retrouve ces entreprises principalement dans le centre ville).

C'est pourquoi nous proposons de développer un soutien scolaire organisé par les municipalités afin de permettre aux élèves de faire face aux lacunes rencontrées à l'école. Prenant appui sur les centres sociaux présents dans les communes, l'objectif serait d'engager des étudiants volontaires et de les rémunérer. Ce soutien scolaire serait totalement gratuit pour les élèves qui souhaiteraient en bénéficier. Ce soutien devrait s'adresser essentiellement aux élèves du primaire, une période clé pour la réussite et l'avenir de l'enfant.

CULTURE

- **Instauration d'un « pass' jeunes » permettant à tous les jeunes de moins de 26 ans d'accéder à une offre culturelle**

Aujourd'hui, il existe une multitude d'offres destinées aux jeunes : tarifs préférentiels, carte spirale ... Le tarif étudiant est limité aux étudiants. Le tarif carte spirale est assujéti à un investissement qui alimente des entreprises privées.

Il n'existe pas de structure compilant toute l'offre culturelle à destination des jeunes.

Notre ambition est d'offrir à tous les jeunes de moins de 26 ans, en formation ou non, la possibilité de se rendre à des concerts et de bénéficier de tarifs avantageux notamment dans les musées. Cette ambition culturelle et d'éducation populaire ne doit être soumise à aucun plafond de ressources. En effet, l'accès à l'autonomie et le rôle émancipateur des collectivités territoriales ne doit pas se limiter aux jeunes issus des milieux modestes.

Le Pass'Jeunes se présenterait sous 4 formats :

- Une carte, permettant d'accéder à des tarifs réduits chez les partenaires du système,
- Un chéquier, permettant la gratuité de certains services, selon le souhait des partenaires.
- Une brochure, listant et promouvant les partenaires.
- Un site Web, élément incontournable de ce siècle.

SANTE

- Création d'une **maison communale** chargée de **lutter contre les discriminations** (racisme, sexisme, homophobie ...)

L'objectif de ce centre serait d'accueillir et d'écouter toutes les personnes victimes de discriminations. Il s'agit de les accompagner et de leur venir en aide grâce à des professionnels de santé.

Une partie du personnel de ces maisons communales serait présent en permanence pour accueillir les victimes de pratiques discriminatoires dans les locaux, une autre partie du personnel serait mobile. Le personnel mobile aurait pour mission d'intervenir dans les écoles, les collèges, les lycées, les centres sociaux ou les entreprises afin de sensibiliser les citoyens aux discriminations. Ces agents mobiles auraient donc principalement une mission de prévention à accomplir.

2

Penser le développement économique autrement

MONDE ASSOCIATIF

- Avoir une **nouvelle approche** dans l'attribution des **subventions** municipales

Il convient de s'interroger sur ce qu'est une bonne politique associative à l'échelle municipale. Selon nous, une bonne politique associative ne peut pas être une politique uniquement financière, il faut nécessairement penser la vie associative en termes de projets.

Une association subventionnée doit porter un (ou des) projets. Il est nécessaire d'instaurer un contrôle comptable de ces structures afin de s'assurer que les fonds publics alloués soient utilisés dans le cadre d'une mission associative dans la commune.

Afin de réduire les frais de fonctionnement, qui sont principalement des frais de fournitures, nous proposons de centraliser l'ensemble des frais mutualisables dans un collectif des associations.

Afin d'éviter la concurrence au sein du milieu associatif et pouvoir créer des synergies, l'adhésion de l'association à ce collectif des associations est une condition sine qua non à l'attribution d'une subvention.

La collectivité doit mettre à disposition de ses administrés une brochure détaillant les associations et les projets subventionnés.

- Développer un FAI (**fournisseur d'accès à internet**) associatif, une nouvelle manière d'accéder à internet

Le milieu associatif peut proposer une offre internet de qualité. D'ailleurs, la FDN (French Data Network) est une association et le plus ancien fournisseur d'accès à internet de France depuis 1992.

Le constat que nous portons est que dans les structures étudiantes l'accès à internet est de piètre qualité et soumis à une certaine forme de censure.

Un logement étudiant est aussi un lieu de repos et un lieu de loisir. Internet n'est pas uniquement un outil de travail, c'est aussi un médium qui permet d'exprimer son opinion.

Les bailleurs publics étudiants brident internet, ils considèrent certains sites internet comme légitimes alors que d'autres ne le sauraient pas.

Afin de se munir d'un internet de qualité, notre proposition reprend l'initiative RHIZOME (Compiègne, Oise)

Ce que propose Rhizome, est un FAI-A dont la maintenance et l'organisation sont assurées par la fraction des adhérents étant établi dans les cursus informatiques de l'université de Compiègne. Nous disposons à La Rochelle de ressources similaires entre les BTS IRIS et les filières informatiques de l'université elle-même.

L'offre ADSL finale s'établissant aux alentours de 15 euros, sans frais caché pour l'adhérent-client, la connexion s'établissant en WIFI, fonctionnalité désormais de base sur nos appareils.

Une extension de l'offre depuis les étudiants vers les rochelais de tous âges peut également être envisagé.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- **Créer des épiceries sociales et solidaires** dans les communes

La qualité de notre alimentation est soumise à notre niveau de revenu. Ainsi les jeunes sont souvent contraints, que ce soit dans les années de formation ou dans les premières années de leur vie active à s'orienter au mieux vers une offre alimentaire peu équilibré au pire vers une offre alimentaire de qualité douteuse.

Des solutions alternatives et saines sur le plan alimentaire existent comme les AMAPs à des tarifs très attractifs. Néanmoins, la nature du système de distribution rend ces AMAPs inaccessibles.

La forme épicerie vise à offrir cette même offre alimentaire s'approvisionnant sur les mêmes circuits en le faisant avec pignon sur rue.

Ces épiceries peuvent être amenées à s'ouvrir en rotation entre les différents sites (quartiers dans une ville, villages en milieu rural) afin d'assurer une économie de proximité.

Outre le fait de maintenir et propager une agriculture de qualité, les avantages par rapport au système AMAP sont nombreux : création d'emplois salariés, démocratisation de la nourriture biologique et réintroduction de l'économie de proximité, notamment en termes d'alimentation générale.

- **Développer les circuits courts et l'agriculture péri-urbaine**

Un circuit court est un circuit de distribution dans lequel il existe un petit nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

L'impact des circuits courts de commercialisation en matière de développement économique local est souvent sous-estimé.

Au-delà de l'enjeu de valorisation des produits et du travail des producteurs locaux, les circuits courts permettent de générer des emplois non délocalisables, et de maintenir les exploitations agricoles sur le territoire.

Ce nouveau mode de production et de commercialisation est aussi un impératif écologique en limitant les émissions de CO2 liées aux transports de marchandise.

De plus ces circuits courts de commercialisation semblent aujourd'hui répondre à une attente des consommateurs.

Les communes peuvent jouer un rôle pour promouvoir ce nouveau mode de commercialisation et de consommation. A l'échelle municipale, il faut

progressivement que les restaurants scolaires utilisent des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts de commercialisation. Sachant que c'est déjà le cas dans certaines communes, cette mesure, en plus d'ouvrir un nouveau marché pour les producteurs permet d'agir concrètement contre les inégalités en faisant de l'éducation aux goûts. En effet, ce type de consommation « engagé » est aujourd'hui trop souvent réservé à une élite.

Au-delà des restaurants scolaires, les municipalités peuvent également aider les producteurs à s'installer, par exemple en mettant du foncier à disposition.

Les communes peuvent également faire un travail de communication auprès des consommateurs pour favoriser le développement de ces nouveaux modes de commercialisation et de production.

ÉCOLOGIE

- **Expérimenter des processus de production d'énergie compatibles avec l'impératif de transition énergétique**

À l'heure où le consensus sur la nécessaire mutation de notre système énergétique a déjà plus qu'émergé, il est temps d'investir dans ce qui sera notre devenir industriel et énergétique.

Les énergies, électriques ou caloriques, issues du vent, de l'eau, du courant marin, de la géothermie, de la méthanisation des déchets organiques sont des sources renouvelables, dont nous connaissons déjà le caractère viable.

Entamer la transition énergétique dès maintenant, c'est amener dans nos territoires ces nouveaux procédés afin de donner au monde l'exemple de la transition écologique grandeur "nature", c'est investir dès maintenant dans ce qui sera la base des équipements de demain, c'est assurer des débouchés au futur CFA de Lagord qui se veut spécialisé dans les éco-technologies, c'est donner aux laboratoires de recherche de notre université la possibilité d'affiner leurs résultats avec une expérience en milieu réel.

Aujourd'hui, la mutation de notre industrie vers l'écologie n'est pas un pari, c'est une nécessité et un investissement.



Redonner le pouvoir aux citoyens

- Créer un **conseil municipal des jeunes**

Les Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ) existent déjà dans de nombreuses communes de tailles très variables et sous des formes diverses (dénominations, collèges électoraux, catégories d'âge concernées, compétences et projets).

Il convient de préciser que cette structure est un organe informel ne disposant d'aucun régime légal. Ainsi ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou par le maire. Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un conseil municipal des jeunes en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement.

Leurs objectifs sont divers : donner le goût et promouvoir l'exercice démocratique, investir les jeunes générations à la vie de leur commune et leur offrir un outil permettant l'élaboration d'un projet collectif. Ainsi, il s'agit d'une expérience pédagogique intéressante, tendant à renforcer le «vivre ensemble» au sein de la collectivité, à l'échelle d'une génération.

Ce type d'opération nous semble manquer dans beaucoup de communes, où pourtant la démocratie de proximité est largement entrée dans les mentalités et est plutôt dynamique.

Pour la mise en place d'un tel outil, il convient de définir différents critères, que sont le collège électoral et les catégories d'âge concernées, l'organisation, la durée du mandat et la périodicité des réunions, les compétences et les projets que ce conseil pourrait porter.